



ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT LAZARE DE JERUSALEM

SOUS LA HAUTE PROTECTION DE MONSIEUR LE COMTE DE PARIS, DUC DE FRANCE, CHEF DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE
PROTECTEUR SPIRITUEL, SON EMINENCE LASZLO CARDINAL PASKAI OFM, PRIMATE EMERITE DE HONGRIE

LE GRAND MAITRE EMERITE

LETTRE AUX MEMBRES DE L'ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER DE SAINT LAZARE DE JERUSALEM

Excellences,
Chères consœurs et chers confrères,
Chers membres de l'Ordre de Saint Lazare,
Chers amis

L'Ordre de Saint Lazare vit une période de crise. Depuis que j'ai démissionné de mes fonctions de Grand Maître, je suis toujours resté discret et ne suis pas intervenu dans les politiques et décisions administratives de l'Ordre, afin de respecter le travail de l'Administrateur Général et de son Grand Magistère. Aujourd'hui, je tiens à m'exprimer.

POURQUOI AI-JE DEMISSIONNE DU POSTE DE GRAND MAITRE ?

Lorsque la fonction de Grand-Maître de l'Ordre de Saint Lazare m'avait été présentée, j'avais immédiatement été séduit par les trois fins de l'Ordre : la spiritualité, la Charité et la tradition. Ces trois piliers de l'Ordre avaient un sens pour moi. C'est la raison pour laquelle j'avais accepté cette fonction.

L'article 20.7 de la Charte constitutionnelle dit: « *Le Grand Maître assure les trois vocations et fins de l'Ordre : la spiritualité, la charité et la tradition. Il œuvre pour le développement et la prospérité de l'Ordre.* »

A Budapest, le 12 mars dernier, j'ai pris la décision de renoncer au poste de Grand Maître car je ne retrouvais aucun de ces trois piliers au sein de l'Ordre de Saint Lazare. Aujourd'hui, **l'argent a pris le dessus sur la spiritualité, l'administration sur la tradition et le conflit perpétuel sur la charité.**

Ce n'est pas l'Ordre que je voulais, ce n'est pas l'Ordre que

LETTER TO THE MEMBERS OF THE MILITARY AND HOSPITALER ORDER OF SAINT LAZARUS

Your Excellencies,
Dear consœurs and dear confrères,
Dear members of the Order of Saint Lazarus,
Dear friends

The Order of Saint Lazarus is going through a grave crisis. After I resigned as Grand Master I have hold my silence and, to respect of the Administrator General and the Grand Magistry, I have not wanted to interfere in the politics of the Order and the decisions taken by its organs. Yet, today, I feel I must come forward.

WHY DID I RESIGN AS GRAND MASTER ?

When I was offered the position of Grand Master, I immediately felt attracted by the three pillars of the Order: Spirituality, Charity and Tradition. These three pillars had a meaning for me and therefore, I accepted the position.

The article 20.7 of the Constitutional Charter says: "*The Grand Master maintains the three vocations and ends of the Order: spirituality, charity and tradition. He works for the development and prosperity of the Order.*"

In Budapest, on March 12th, 2010, I took the decision to resign as Grand Master as I was not able to identify anymore these three pillars in the Order of Saint Lazarus. **Money reigns over spirituality, administration over tradition and everlasting hostilities over charity.**

This is not the Order I wanted, this is not the Order I



je cherchais. Mais je crois encore en l'Ordre et en sa protection par Saint Lazare. Je sais que l'Ordre peut aller très loin et accomplir ses missions de charité, spiritualité et tradition. C'est le moment de le prouver.

A cette époque, j'avais donné d'autres raisons au Conseil Gouvernemental afin de ne pas créer de vague dévastatrice contre ce que nous avons, tous ensemble, construit. Aujourd'hui, je regrette avoir caché la réalité aux Chefs de Jurisdiction. J'aurais dû me confier à eux et leur faire confiance.

J'avais également donné mon soutien au Grand Magistère dirigé par Monseigneur Garrard en tant qu'Administrateur Général, pensant qu'ils prendraient les bonnes décisions pour l'avenir de l'Ordre suite à l'électrochoc de ma démission. Malheureusement, rien n'a été fait, au contraire. J'ai simplement laissé la voie libre à plus d'abus et à des prises de décisions aberrantes. Je le regrette également.

LE POUVOIR ET LA LEGITIMITE DE L'ORDRE

L'Ordre de Saint-Lazare est une Institution historique dont la légitimité a été réaffirmée en septembre 2004 par le Chef de la Maison de France, Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Paris, duc de France, en reprenant la Protection temporelle de l'Ordre, instituée par le Roi Philippe IV le Bel en 1308. Toute autre institution ou association ne possédant pas cette légitimité ne peut se prévaloir d'être historiquement l'Ordre de Saint-Lazare.

Conformément à sa tradition monastique, le pouvoir dans l'Ordre est détenu par le Chapitre général. Dans l'ancien temps, le pouvoir devait impérativement être confirmé par le Vatican. Actuellement ce pouvoir doit être confirmé par les Protecteurs.

Ce pouvoir, confirmé par les Protecteurs, est détenu par le Grand Maître élu, ou dans le cas présent par l'Administrateur général à titre provisoire, qui le délègue à des Grands Officiers. Mais le pouvoir dans l'Ordre ne peut être exercé que dans le cadre de la légitimité de l'Ordre incarnée historiquement par le Chef de la Maison de France. Toute autre pratique du pouvoir devient illégitime. La Charte constitutionnelle de l'Ordre reprend l'ensemble de ces points.

SITUATION ACTUELLE

Le lundi 10 mai dernier, Monseigneur le Comte de Paris, duc de France, Chef de la Maison Royale de France et Protecteur Temporel de l'Ordre de Saint Lazare a exprimé de vive voix son mécontentement à Monseigneur Garrard, Administrateur Général de l'Ordre, en présence du lieutenant-colonel Philippe Jourdain, Grand Capitulaire et

pursued. Nonetheless I still believe in the Order protected by Saint Lazarus. I'm confident that the Order can go a long way and accomplish its mission of charity, spirituality and tradition. This is the moment to prove it.

Back in Budapest, I had given other reasons to the Governing Council not to create devastating waves against what we had built, all together. Today, I regret having hidden the truth to the Leaders of Jurisdiction. I should have trusted them and should have made them companion of my true feelings.

I placed my trust as well in the Grand Magistry, led by Bishop Garrad as Administrator General, convinced that they would take the right decisions for the Order in the aftermath of my "shock" resignation. Unfortunately, nothing good was done, on the contrary. I simply left the free way for more abuses and for absurd decision-making. This I regret as well.

THE POWER AND THE LEGITIMACY OF THE ORDER

The Order of Saint-Lazarus is a historic Institution and its legitimacy was reaffirmed in September 2004 by the Head of the Royal House of France, His Royal Highness the Count of Paris, duke of France, by taking back the temporal Protection of the Order, established by King Philippe IV le Bel in 1308. Any other institution or association not having this legitimacy cannot claim to be historically the Order of Saint Lazarus.

According to its monastic tradition, the Chapter General holds the power in the Order. In olden days, the power had to be confirmed by the Vatican. Nowadays the Protector must confirm this power.

This power, confirmed by the Protector, is held by the elected Grand Master, or, in our present case, temporarily by the general Administrator, who delegates it to Grand Officers. But the power in the Order can be exercised only within the framework of the legitimacy of the Order embodied historically by the Head of the Royal House of France. Any other practice of the power becomes illegitimate. The Constitutional Charter of the Order resumes all these points.

THE ACTUAL SITUATION

Monday May 10th, 2010, the Count of Paris, duke of France, Head of the Royal House of France and Temporal Protector of the Order of Saint Lazarus has expressed his feelings of dissatisfaction to Bishop Garrad, General Administrator of the Order, in the presence of Lieutenant-Colonel Philippe Jourdain, Grand Capitular and President of the



Président du Conseil Constitutionnel.

Monseigneur le Comte de Paris a émis cinq conditions sine qua non au maintien de sa Protection Temporelle. Ces cinq conditions sont -1- la destitution de Philippe Piccapietra de tout poste à responsabilité au sein de l'Ordre, à commencer par celui de Grand Chancelier, -2- l'acceptation du Comte Dobrzenský z Dobrzenicz comme candidat à la Grand Maîtrise, d'autres candidatures n'étant pas exclues, -3- la convocation avant la fin de l'année d'un Chapitre général en France, afin d'assurer la sérénité de l'Ordre dans son berceau historique, -4- mon installation comme Grand Prieur de France lors de ce Chapitre Général et -5- la réalisation de l'ensemble de ce processus dans le plus grand respect de la Charte constitutionnelle pour garantir la légitimité de l'Ordre.

Le point crucial suscitant le plus de controverse est celui relatif à la destitution de Philippe Piccapietra de tout poste à responsabilité. Ainsi, **le mercredi 19 mai 2010, Monseigneur Garrard exprimait son désaccord avec Monseigneur le Comte de Paris**, protégeant Philippe Piccapietra au détriment de la protection du Chef de la Maison de France.

LES DECRETS MAGISTRAUX ANTICONSTITUTIONNELS

Le lundi 10 mai dernier, après son entretien avec Monseigneur le Comte de Paris, l'Administrateur Général, en situation de désobéissance vis-à-vis du Protecteur de l'Ordre, signait trois décrets magistraux : le premier relevant le Comte Dobrzenský z Dobrzenicz de toutes ses fonctions dans l'Ordre, le second relevant le lieutenant-colonel Philippe Jourdain de toutes ses fonctions dans l'Ordre et le troisième nommant un nouveau conseil constitutionnel.

Ces décrets magistraux ont été signés pour contrer Monseigneur le Comte de Paris. Je trouve cette « chasse aux sorcières » honteuse. Cet acte n'est basé sur aucun fait, si ce n'est des conflits d'opinions. La Société avance grâce aux diversités d'opinions, aucune civilisation n'a grandi dans l'immobilisme.

LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE

L'Ordre de Saint Lazare n'est régi par aucune instance légale internationale. L'Ordre de Saint Lazare n'est pas une association en Suisse. L'Ordre n'est pas un rassemblement de quelques Grands Officiers totalitaires. **L'Ordre de Saint Lazare, se sont des membres, une Charte Constitutionnelle et un Protecteur Temporel.** L'Ordre de Saint Lazare a une seule Loi, au-dessus de toutes les autres ; la Charte Constitutionnelle. Cette Charte Constitutionnelle est le fondement de la légitimité et de la tradition de l'Ordre.

Constitutional Council.

The Count of Paris gave five conditions to maintain his Temporal Protection. The five conditions were -1- dismissal of Philippe Piccapietra of any position in the Order, starting with his position of Grand Chancellor, -2- acceptance of the candidature of Count Dobrzenský z Dobrzenicz for the position of Grand Master, without excluding any other candidature, -3- a Chapter General should be organized in France before the end of the year, to guarantee serenity in the Order in its historical place, -4- My installation as Grand Prior of France during this same Chapter General and -5- The whole process must be carried out in accordance with the Constitutional Charter, thus guaranteeing the legitimacy of the Order.

The dismissal of Philippe Piccapietra from any position in the Order seemed the most controversial point. **On Wednesday May 19th, Bishop Garrad expressed his disagreement with the Count of Paris**, protecting Philippe Piccapietra over the protection of the Head of the Royal House of France.

THE NON CONSTITUTIONAL MAGISTRAL DECREES

Last Monday, May 10th, just after the conversation with the Count of Paris, The Administrator General, disobeying the Protector of the Order, signed three Magistral decrees: a first one dismissing Count Dobrzenský z Dobrzenicz of all his functions in the Order, a second one dismissing lieutenant-colonel Philippe Jourdain from all his functions and a third one nominating a new Constitutional Council.

These Magistral decrees were signed to counter the Count of Paris. I find this "witch-hunt" shameful. This act is based on no fact, except a simple conflict of opinions. Society goes forward only thank to the diversity of opinions; no civilization grew being stationary.

THE CONSTITUTIONAL CHARTER

The Order of Saint Lazarus is not governed by any international legal body. The Order of Saint Lazarus is not a Swiss association. The Order is not a gathering of some totalitarian Grand Officers. **The Order of Saint Lazarus, is members, a Constitutional Charter and a Temporal Protector.** The Order of Saint Lazarus has a single Law, over all the others; the Constitutional Charter. This Constitutional Charter is the foundation of the legitimacy and the tradition of the Order.



L'article 2.4 de ladite Charte Constitutionnelle dit: «*Depuis le 8 décembre 2004 la protection temporelle de l'Ordre est de nouveau assurée par le Chef de la Maison Royale de France. Le Protecteur temporel est le garant de la continuité historique et de la légitimité traditionnelle de l'Ordre.* »

La protection temporelle de Monseigneur le Comte de Paris garanti donc de la continuité historique et de la légitimité traditionnelle de l'Ordre. Sans la protection du Chef de la Maison de France, aucune organisation ne peut prétendre être l'Ordre de Saint Lazare.

CONSEQUENCES

Le 19 mai 2010, Monseigneur Garrard a décidé de renoncer à la Protection du Chef de la Maison de France pour préserver Philippe Piccapietra. A cette date, Monseigneur Garrard et son administration ont officiellement renoncés à la Charte Constitutionnelle. Ils ne sont plus l'Ordre de Saint Lazare.

Au 19 mai 2010, **l'administration de Monseigneur Garrard, bafouant la Protection du Chef de la Maison de France et la Charte Constitutionnelle, devient de facto une association commémorative et honorifique** : l'ASP (Association Suisse de Piccapietra).

LES JURIDICTIONS ET LES MEMBRES

Certaines juridictions ont renouvelé leur loyauté à l'Ordre de Saint Lazare, à sa Charte Constitutionnelle et au Chef de la Maison de France en tant que Protecteur temporel de l'Ordre. D'autres juridictions ne l'ont pas encore fait.

J'en appelle à la loyauté de tous les membres. Si vous êtes membre de l'Ordre de Saint Lazare, c'est parce que vous avez juré fidélité à l'Ordre et à sa Charte Constitutionnelle. Vous pouvez porter tous les uniformes et toutes les médailles du monde si vous le souhaitez. Si vous décidez de bafouer la Charte Constitutionnelle, vous serez tout ce que vous voudrez être, sauf Chevalier ou Dame de l'Ordre de Saint Lazare. La décision vous appartient.

L'ASP (ASSOCIATION SUISSE DE PICCAPIETRA)

L'avenir ne passera pas par l'ASP. Toutes les portes qui ont été ouvertes grâce à moi vont se refermer les unes après les autres. Les membres de cette association ont perdu les valeurs essentielles demandées à un Chevalier et à une Dame. Ceux-là même qui prônaient la loyauté, la fidélité, l'honnêteté et le service, les bafouent aujourd'hui pour la défense des intérêts personnels de certains. **Ils jouent la carte de l'hyper administration, du totalitarisme et de la menace. Ce n'est pas acceptable.**

The article 2.4 of the Constitutional Charter says: "Since 8 December 2004, the temporal protection of the Order has once again been assured by the Head of the Royal House of France. The Temporal Protector guarantees the historical continuity and the traditional legitimacy of the Order. »

The temporal protection of the Count of Paris guarantees the historical continuity and the traditional legitimacy of the Order. Without the protection of the Head of the Royal House of France, no organization can claim to be the Order of Saint Lazarus.

CONSEQUENCES

On May 19th, 2010, Bishop Garrard decided to give up the Protection of the Head of the Royal House of France to preserve Philippe Piccapietra. By that time, Bishop Garrard and his administration officially renounced the Constitutional Charter. They are not any more the Order of Saint Lazarus.

On May 19th, 2010, **the administration of Bishop Garrard, showed its contempt for the Protection of the Head of the Royal House of France and at the Constitutional Charter, becomes de facto a commemorative and honorary association**: the PSA (Piccapietra's Swiss Association).

THE JURISDICTIONS AND THE MEMBERS

Certain jurisdictions renewed their loyalty in the Order of Saint Lazarus, in its Constitutional Charter and in the Head of the Royal House of France as temporal Protector of the Order. Other jurisdictions have not done this yet.

I call for the loyalty of all the members. If you are member of the Order of Saint Lazarus, it is because you swore loyalty to the Order and to its Constitutional Charter. You can wear all the uniforms and all medals of the world if you wish to do so. If you decide to show your contempt for the Constitutional Charter, you will be all that you will want to be, except a Knight or a Dame of the Order of Saint Lazarus. The decision is yours.

The PSA (PICCAPIETRA'S SWISS ASSOCIATION).

The future will not pass by the PSA. All the doors, which were opened thanks to me, are going to be closed one after the other. The members of this association have lost the essential values demanded for a Knight or a Dame. Those who used to proclaim the loyalty, the honesty and the service, today disdain those values in defence of the personal interests of some of them. **They chose to apply hyper administration, totalitarianism and threat. It is not acceptable.**



Je leur adresse un message personnel pour qu'ils reviennent vers nous, Ordre de Saint Lazare. Ils savent que nos portes leur seront toujours ouvertes et que l'accueil fait partie de nos valeurs.

L'AVENIR

L'avenir dans l'Ordre de Saint Lazare appartient à ceux qui auront fait les bons choix, celui de renoncer à l'ASP et à son administration, et renouveler leur fidélité à la Charte Constitutionnelle et aux protecteurs de l'Ordre.

Pour ceux-là, une convocation est d'ores et déjà envoyée pour l'élection du 50^{ème} Grand Maître de l'Ordre, le week-end du 20 et 21 novembre à Orléans, France, en présence des Protecteurs et de moi-même, en tant que Grand Maître émérite.

~

L'avenir nous appartient, à nous de travailler ensemble pour enfin faire de l'Ordre de Saint Lazare cette organisation internationale de Chevaliers et Dames que le monde entier admirera par son travail et par son service.

En Jésus-Christ et en Saint Lazare, je prie pour que chacun d'entre vous prenne la bonne décision et pour que l'Ordre de Saint Lazare prospère pour le plus grand bénéfice des plus démunis, des Chrétiens du monde et de ses membres.

I am sending them a personnel message so that they return towards us, the Order of Saint Lazarus. They know that they will be received with open arms because such attitude is part of our values

THE FUTURE

The future in the Order of Saint Lazarus belongs to those who made the right choices; giving up the PSA and its administration and renewing the loyalty to the Constitutional Charter and for the Protectors of the Order.

For those, a convocation was already sent for the election of the 50th Grand Master of the Order, the weekend of November 20th and 21st in Orleans, France, in the presence of the Protectors and of myself, as Grand Master Emeritus.

~

The future belongs to us. It is up to us to work together to make the Order of Saint Lazarus at last an international organisation of Knights and Dames, which the whole world will admire by its works and by its service.

In Jesus Christ and in Saint Lazarus, I pray so that each of you makes the right decision and so that the Order of Saint Lazarus prospers for the highest benefit of the most in need, the Christians of the world and its members.

Atavis et Armis.

Estoril, le 20 mai 2010
Original signé pour les archives

Prince Charles-Philippe d'Orléans, duc d'Anjou
Grand Maître Émérite de l'Ordre de Saint Lazare

